



COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Synthèse budgétaire et financière

Le cadre général.

Aux termes des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année, dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité spécialité et équilibre.

Le compte administratif jusqu'en 2023 et à compter de 2024, le Compte Financier Unique (CFU) présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le Maire. Ce compte retrace l'ensemble des opérations, quel que soit leur nature, réalisées au cours de l'exercice comptable écoulé.

Le Compte Financier Unique présente la spécificité d'être un document conjoint au Maire et au comptable public. Il vise à favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, à améliorer la qualité des comptes, à simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Le CFU retrace l'ensemble des mandats et titres de recettes de la commune. Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le CFU de la commune.

Cette note vient préciser la présentation des résultats 2024 de la commune de Verlinghem qui a été présentée au Conseil municipal au cours de sa séance du 3 avril 2025.

La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement d'une collectivité territoriale représentent les charges nécessaires à la gestion quotidienne des services publics et au maintien de l'activité courante. Ces dépenses sont essentielles à son bon fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement représentent l'ensemble des ressources financières utilisées pour financer les dépenses courantes liées à la gestion des services publics et à l'entretien des infrastructures locales.

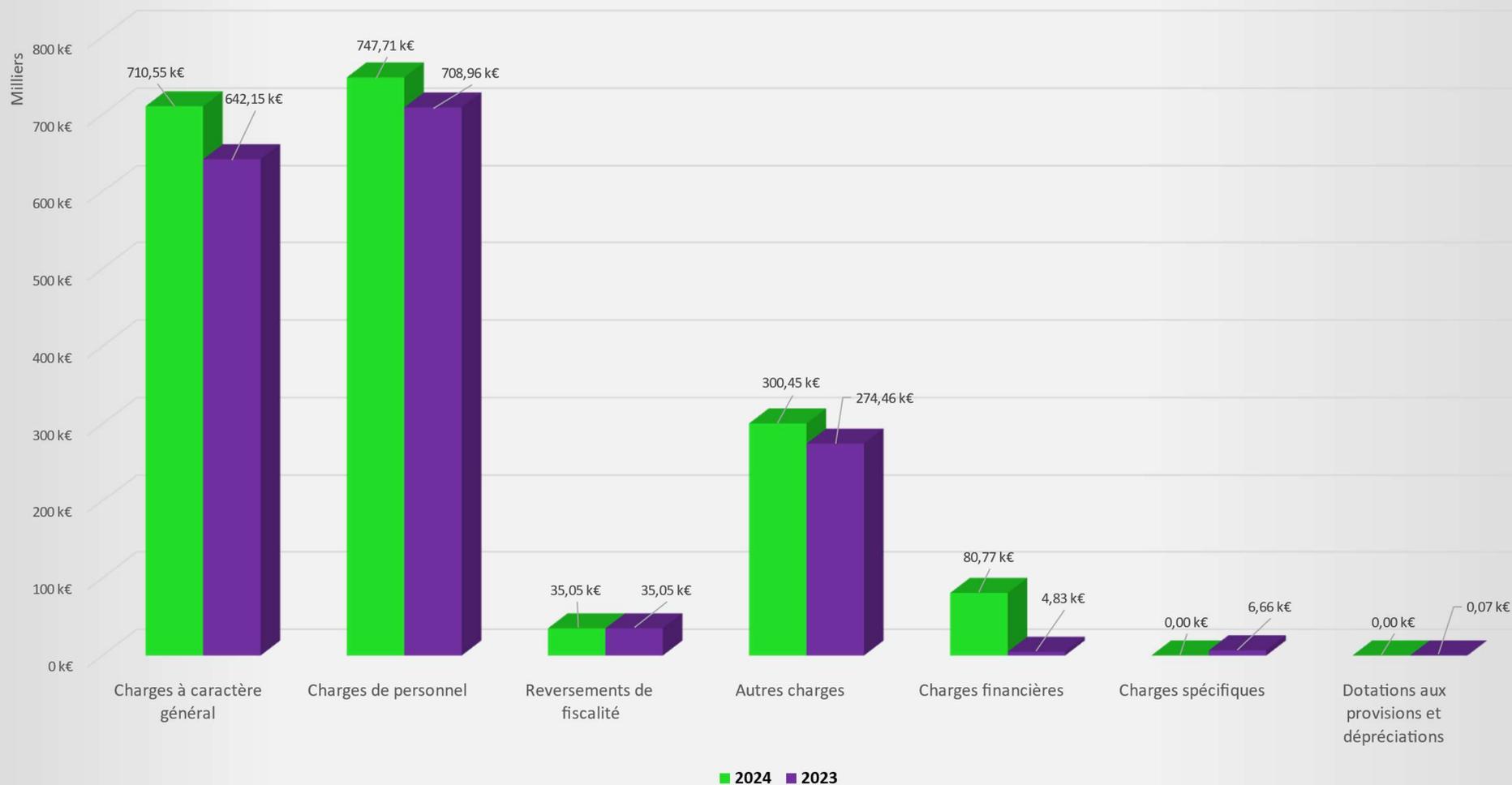
Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses réelles de fonctionnement ont représenté en 2024 : 1 874 529,13 €.

| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 2024 | 2023 | Evolution |
|---|-----------------------|-----------------------|------------------|
| Charges à caractère général | 710 550,13 € | 642 146,34 € | 10,65 % |
| Charges de personnel et frais assimilés | 747 708,35 € | 708 960,74 € | 5,47 % |
| Reversements conventionnels de fiscalité | 35 051,85 € | 35 051,85 € | 0,00 % |
| Autres charges de gestion courante | 300 446,74 € | 274 464,76 € | 9,47 % |
| Total des dépenses de gestion des services | 1 793 757,07 € | 1 660 623,69 € | 8,02 % |
| Charges financières | 80 772,06 € | 4 830,76 € | 1 572,04 % |
| Charges spécifiques | 0,00 € | 6 671,71 € | - 100,00 % |
| Dotations aux provisions et dépréciations | 0,00 € | 71,66 € | - 100,00 % |
| Total des dépenses réelles de fonctionnement | 1 874 529,13 € | 1 672 187,82 € | 12,10 % |

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement entre le CA 2024 et le CA 2023



Les dépenses réelles de fonctionnement ont enregistré une progression de 12,10 % par rapport à 2023, qui s'explique principalement par l'augmentation :

- des charges à caractère général (chapitre 011) qui regroupent l'ensemble des dépenses courantes nécessaires au fonctionnement des services, en raison de la réalisation de 2 missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement des marchés d'exploitation de chauffage et d'éclairage public, de la réalisation du géoréférencement des installations d'éclairage public, d'une augmentation importante des frais liés à l'organisation et la gestion des centres de loisirs, de l'augmentation du coût d'un élève du secteur public, de la réalisation plus importante de prestations de nettoyage des locaux pour pallier à l'indisponibilité d'agents communaux. Cette augmentation s'explique également par une inflation toujours présente même si elle est un peu moins forte que les exercices précédents.
- des charges de personnel (012) notamment par l'augmentation de charges sociales et à l'évolution de la carrière des agents. 16 agents titulaires travaillent au sein de la commune. La commune a également occupé en moyenne 8 agents contractuels en 2024 pour l'encadrement de la pause méridienne des élèves. L'augmentation reste toutefois relativement contenue.
- des charges financières (66 – intérêts des emprunts) suite à la réalisation d'un nouvel emprunt et dont le remboursement a débuté en 2024.

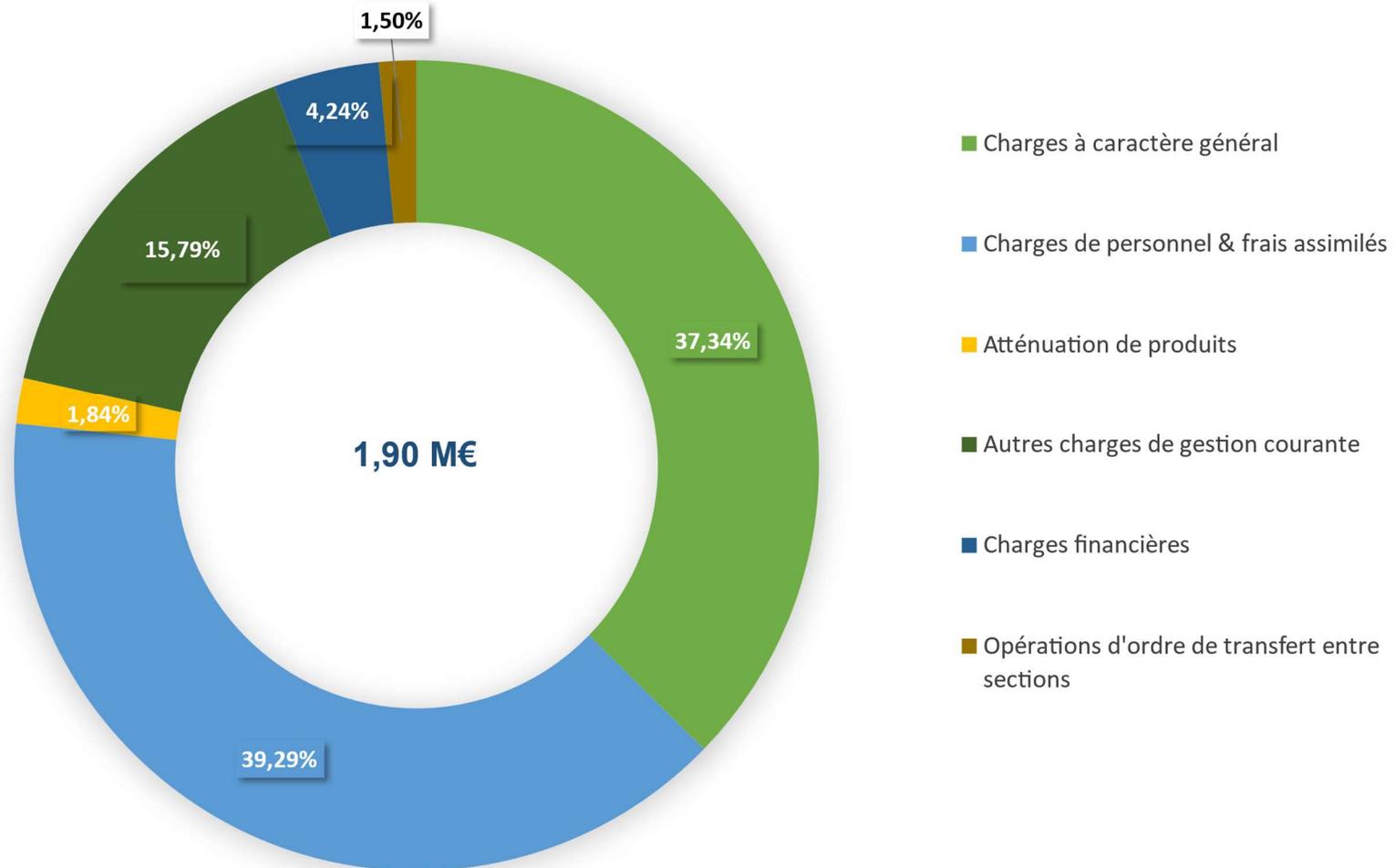
Les dépenses d'ordre sont liées à l'étalement des charges d'assurance dommages-ouvrage liées aux travaux de rénovation de la toiture et des charpentes de l'église Saint-Chrysole et aux écritures de sortie de l'inventaire d'une tondeuse autoportée suite à l'achat d'un nouveau matériel (reprise de l'ancienne tondeuse par le vendeur du nouveau matériel).

Le total des dépenses de fonctionnement s'élève à 1 903 021,35 €.

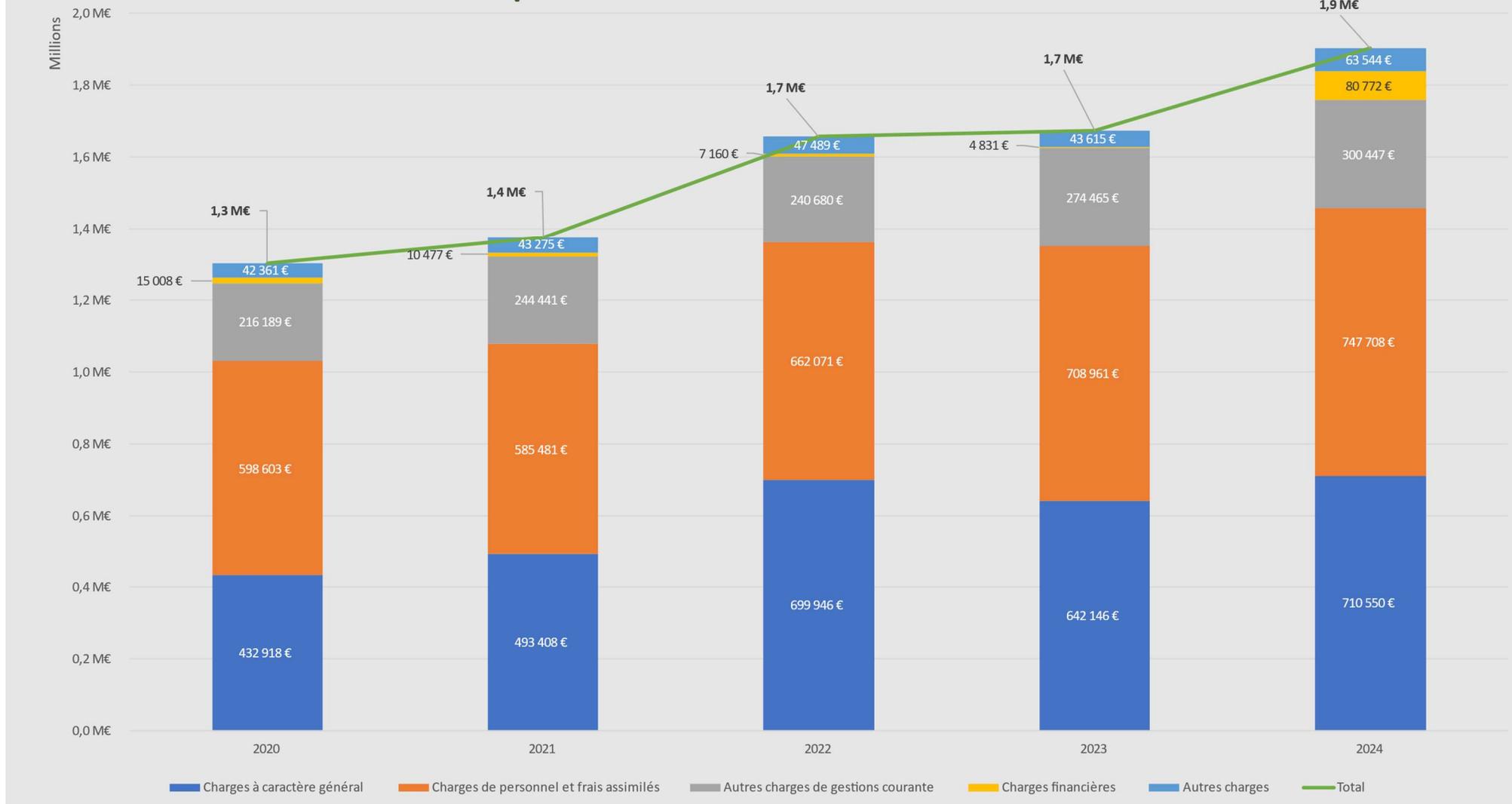
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

| | 2024 | 2023 | Evolution |
|---|-----------------------|-----------------------|----------------|
| Charges à caractère général | 710 550,13 € | 642 146,34 € | 10,65 % |
| Charges de personnel et frais assimilés | 747 708,35 € | 708 960,74 € | 5,47 % |
| Reversements conventionnels de fiscalité | 35 051,85 € | 35 051,85 € | 0,00 % |
| Autres charges de gestion courante | 300 446,74 € | 274 464,76 € | 9,47 % |
| Total des dépenses de gestion des services | 1 793 757,07 € | 1 660 623,69 € | 8,02 % |
| Charges financières | 80 772,06 € | 4 830,76 € | 1 572,04 % |
| Charges spécifiques | 0,00 € | 6 671,71 € | - 100,00 % |
| Dotations aux provisions et dépréciations | 0,00 € | 71,66 € | - 100,00 % |
| Total des dépenses réelles de fonctionnement | 1 874 529,13 € | 1 672 187,82 € | 12,10 % |
| Opérations d'ordre de transfert entre sections | 28 492,22 € | 1 829,79 € | 1 457,13 % |
| Total des dépenses de fonctionnement | 1 903 021,35 € | 1 674 017,61 € | 13,68 % |

Dépenses de Fonctionnement



Dépenses de fonctionnement 2020-2024



Les recettes

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies aux habitants (cantine, services périscolaires, études surveillées, location de salles), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat.

Les recettes réelles de fonctionnement ont représenté en 2024 : 2 259 349,54 €.

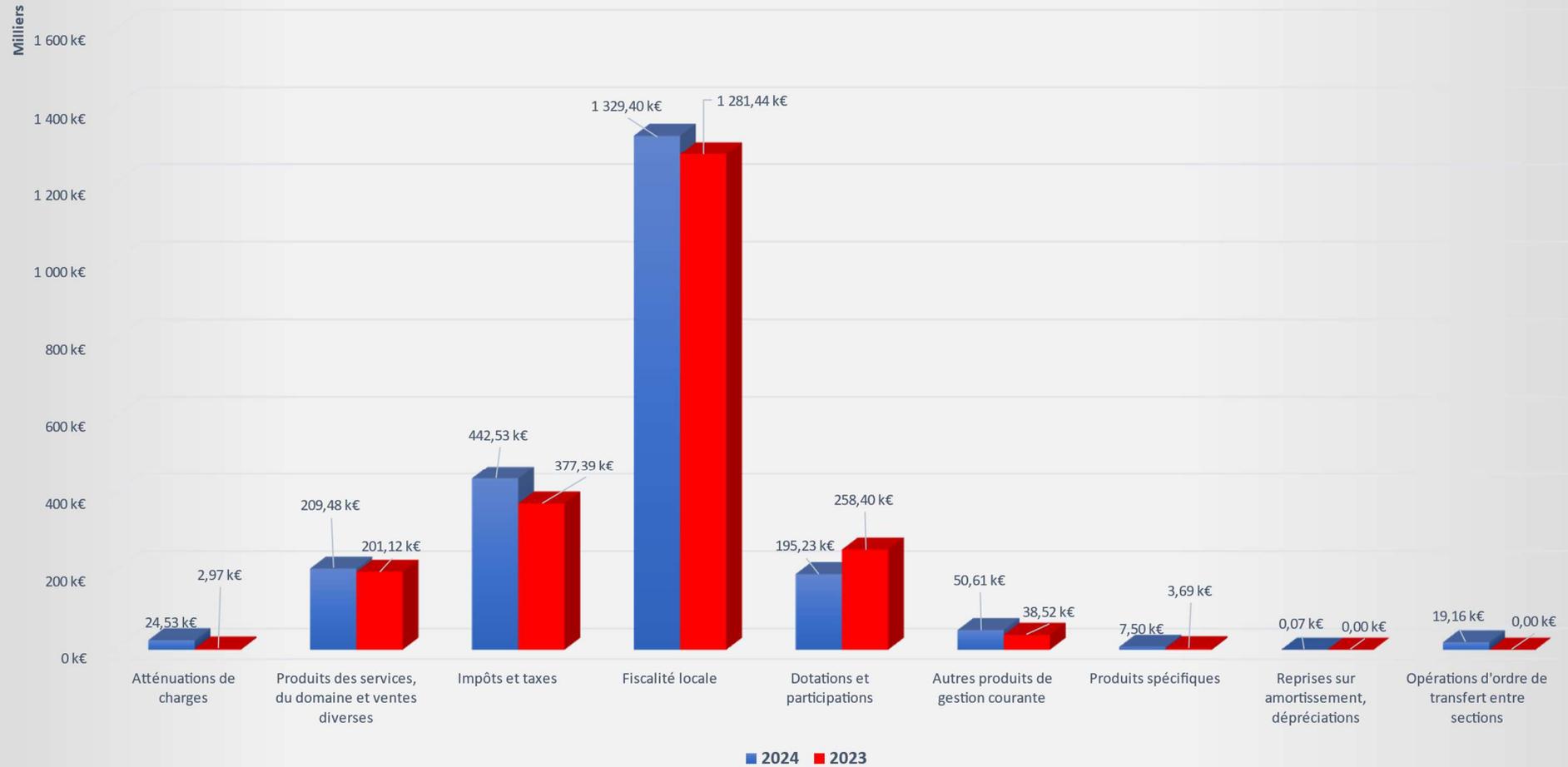
| RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 2024 | 2023 | Evolution |
|--|-----------------------|-----------------------|------------------|
| Atténuations de charges | 24 534,81 € | 2 968,51 € | 726,50 % |
| Produits des services, du domaine et ventes diverses | 209 480,19 € | 201 122,76 € | 10,18 % |
| Impôts et taxes | 442 528,20 € | 377 389,00 € | 17,26 % |
| Fiscalité locale | 1 329 397,45 € | 1 281 438,02 € | 3,74 % |
| Dotations et participations | 195 228,49 € | 258 400,50 € | - 24,45 % |
| Autres produits de gestion courante | 50 608,74 € | 38 521,65 € | 31,38 % |
| Total des recettes de gestion des services | 2 251 777,88 € | 2 159 840,44 € | 4,26 % |
| Produits spécifiques | 7 500,00 € | 3 690,53 € | 103,22 % |
| Reprises sur amortissements, dépréciations | 71,66 € | 0,00 € | |
| Total des recettes réelles de fonctionnement | 2 259 349,54 € | 2 163 530,97 € | 4,43 % |

Les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté en 2024 de 4,43 %.

Cette augmentation s'explique par une augmentation :

- des atténuations de charges (remboursements sur frais de personnel).
- des produits des services qui sont principalement liés aux services périscolaires (cantine, études surveillées de l'école Gutenberg et de la garderie périscolaire). Cette augmentation s'explique par une légère augmentation des droits de cantine, d'études surveillées et de garderie et aux effectifs des enfants fréquentant ces services.
- de la fiscalité locale, par l'augmentation des bases fiscales fixées par l'Etat, puisque les taux de fiscalité décidés par le conseil municipal n'ont pas évolué en 2024 par rapport à 2023.
- des autres produits de gestion courante, notamment les locations de salles.

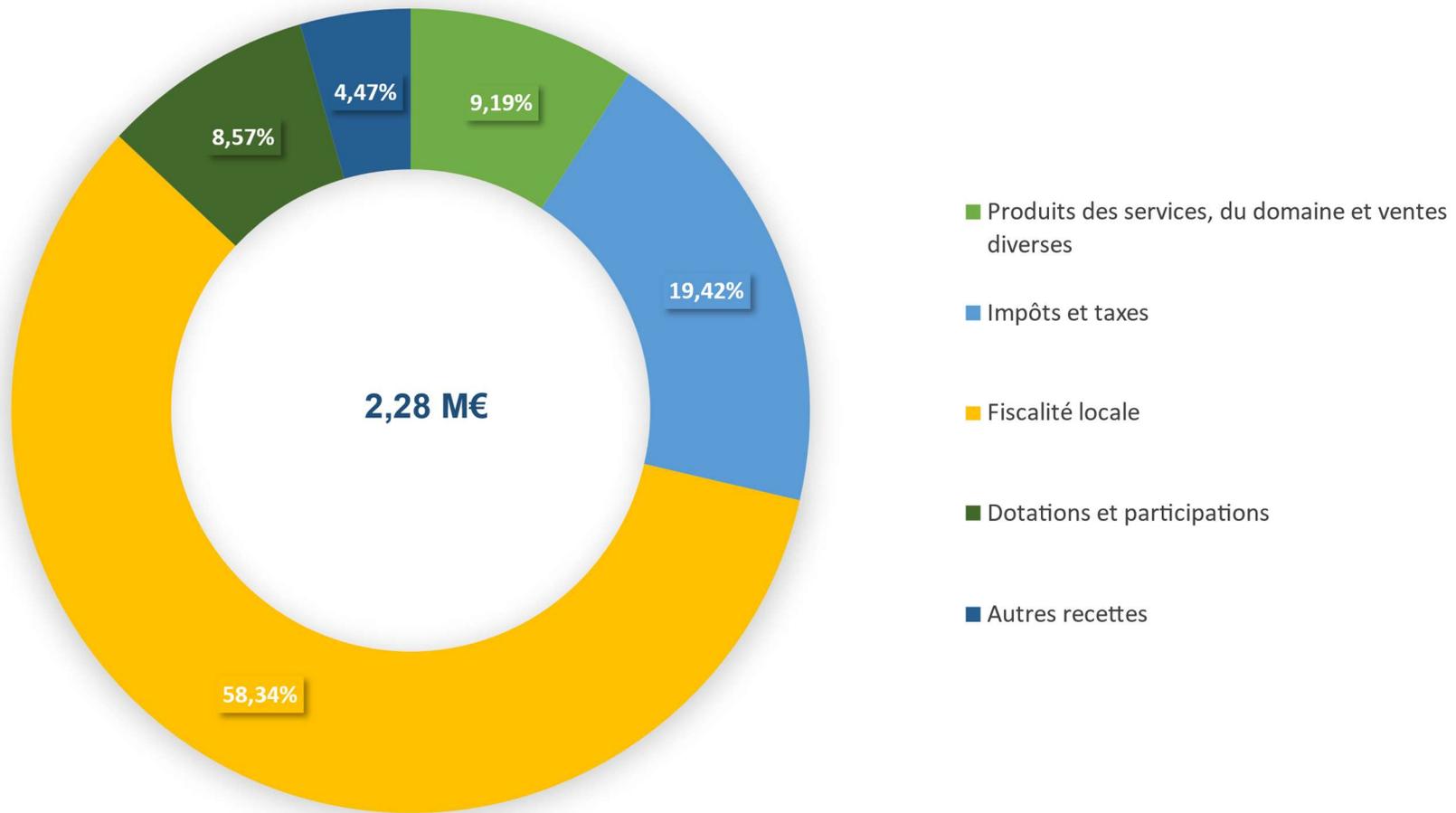
Evolution des recettes réelles de fonctionnement entre le CA 2024 et le CA 2023



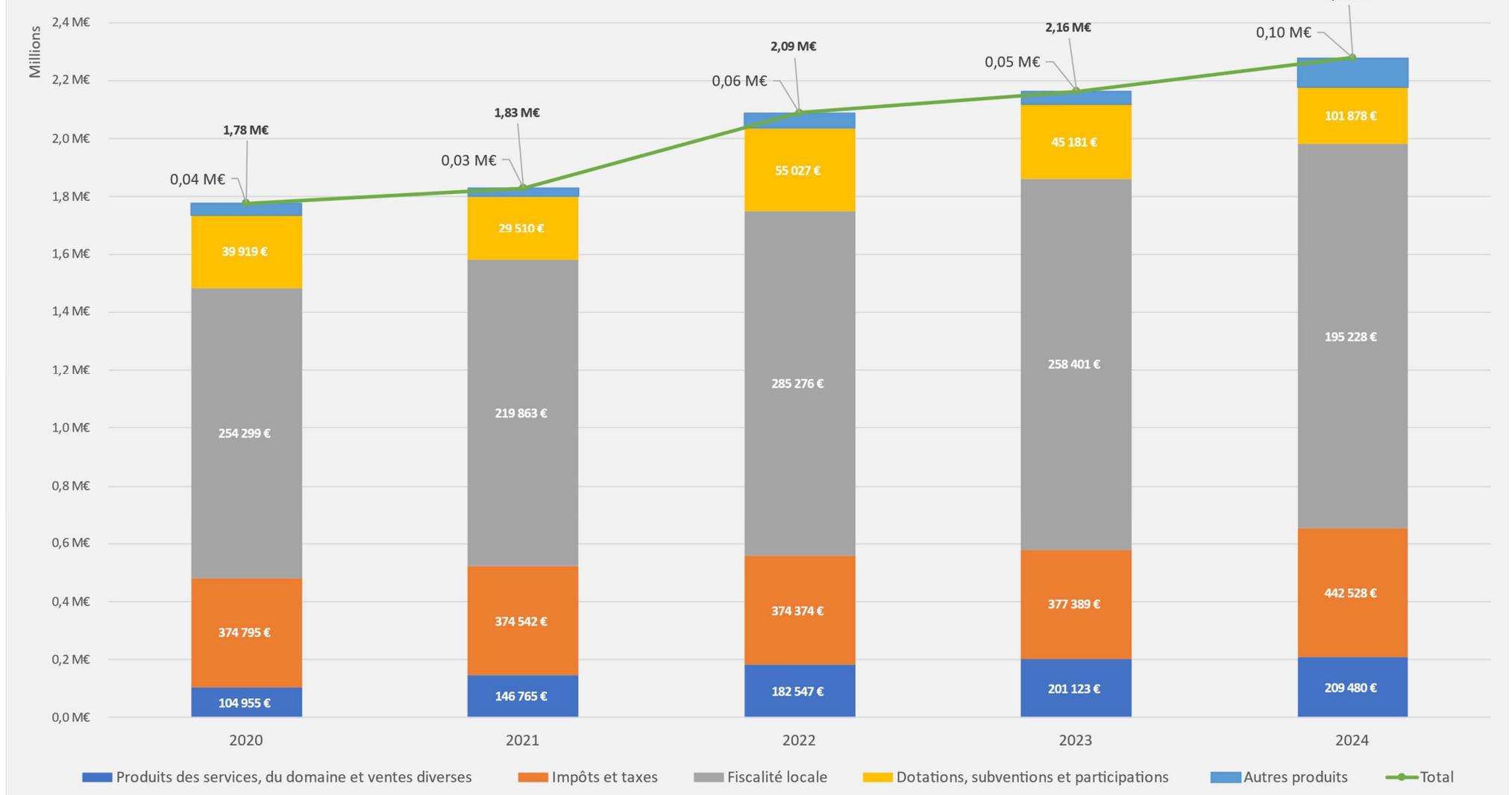
Le montant total des recettes de fonctionnement s'élève à 2 278 511,97 € :

| RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 2024 | 2023 | Evolution |
|--|-----------------------|-----------------------|------------------|
| Atténuations de charges | 24 534,81 € | 2 968,51 € | 726,50 % |
| Produits des services, du domaine et ventes diverses | 209 480,19 € | 201 122,76 € | 10,18 % |
| Impôts et taxes | 442 528,20 € | 377 389,00 € | 17,26 % |
| Fiscalité locale | 1 329 397,45 € | 1 281 438,02 € | 3,74 % |
| Dotations et participations | 195 228,49 € | 258 400,50 € | - 24,45 % |
| Autres produits de gestion courante | 50 608,74 € | 38 521,65 € | 31,38 % |
| Total des recettes de gestion des services | 2 251 777,88 € | 2 159 840,44 € | 4,26 % |
| Produits spécifiques | 7 500,00 € | 3 690,53 € | 103,22 % |
| Reprises sur amortissements, dépréciations | 71,66 € | 0,00 € | |
| Total des recettes réelles | 2 259 349,54 € | 2 163 530,97 € | 4,43 % |
| Opérations d'ordre de transfert entre sections | 19 162,43 € | 0,00 € | |
| Total des recettes de l'exercice | 2 278 511,97 € | 2 163 530,97 € | 5,31 % |

Recettes de Fonctionnement



Recettes de fonctionnement 2020-2024



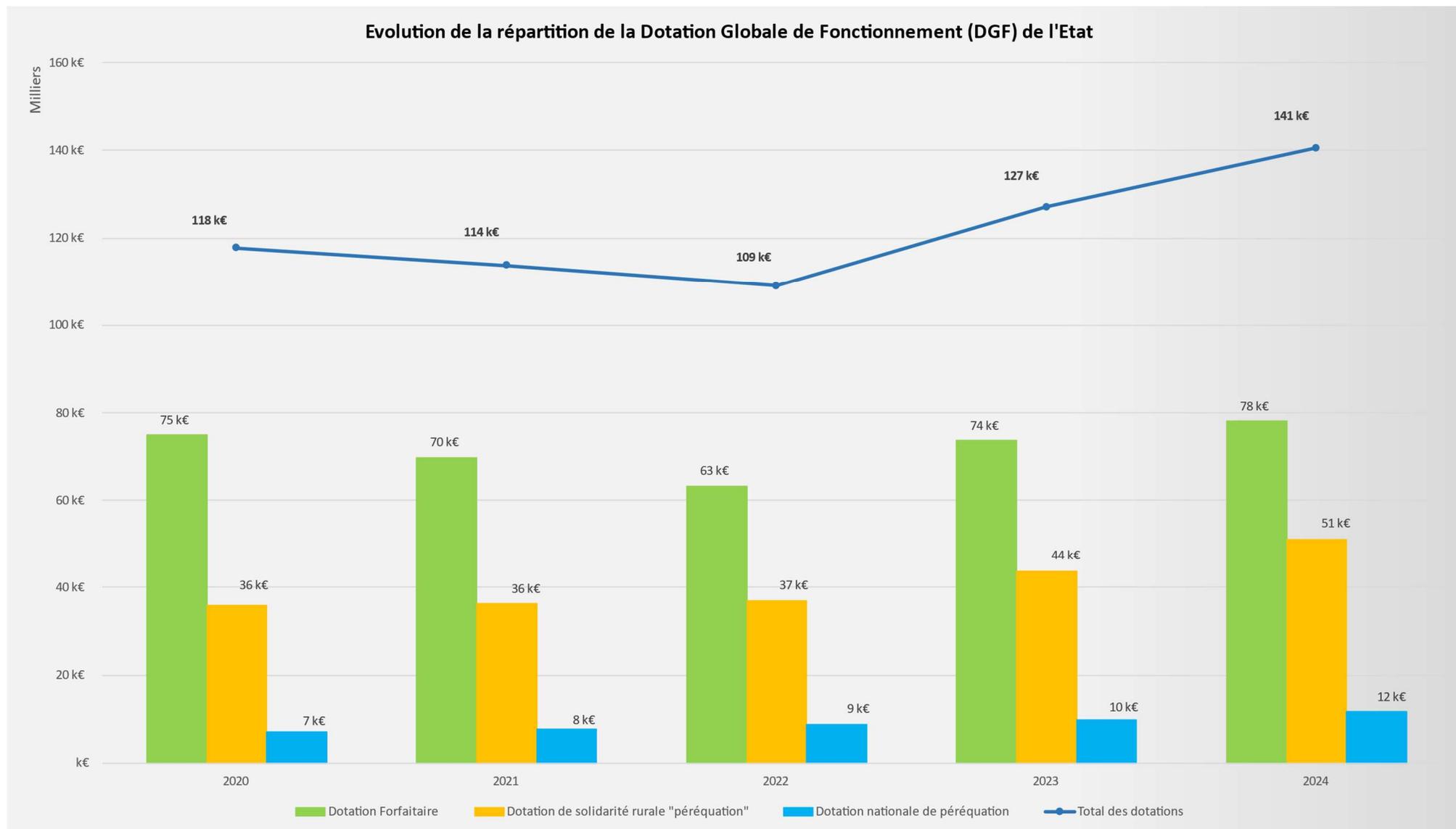
La fiscalité

Comme pour les années précédentes, l'équipe municipale a décidé de ne pas augmenter les taux des impôts locaux.

Ainsi, les taux des impôts locaux pour 2024 restaient inchangés par rapport aux années précédentes.

| | |
|---|---------|
| Taxe foncière sur les Propriétés Bâties (TFB) | 34,58 % |
| Taxe foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFNB) | 36,39 % |
| Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (TH) | 25,37 % |

Les dotations de l'Etat



La section d'investissement

Les dépenses d'investissement d'une commune correspondent aux dépenses qui permettent de financer les projets à long terme, l'aide à l'acquisition ou à la construction d'infrastructures et de biens durables. Contrairement aux dépenses de fonctionnement, qui comporte une notion de quotidienneté, les dépenses d'investissement s'inscrivent quant à elles, dans le temps et sont liées à l'augmentation du patrimoine de la Commune et à la mise en œuvre de projets de développement.

Concernant les recettes d'investissement, deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

Les principales dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont principalement marquées par :

- l'enclenchement des travaux de rénovation de la salle de sport et de la transition de la chaufferie des bâtiments communaux vers une chaufferie avec chaudière au pellet, qui se poursuivront jusqu'à la fin du 1^{er} semestre 2025.
- le début des travaux d'amélioration du cadre de vie du quartier des fleurs dans le cadre d'un transfert de maîtrise d'ouvrage à la Métropole Européenne de Lille.
- les travaux d'amélioration de la qualité environnementale du terrain de football synthétique.
- la poursuite du programme de rénovation et de modernisation des installations d'éclairage public.
- l'acquisition d'une tondeuse autoportée pour les services techniques.
- Le remboursement de la dette en capital.

Le montant total des dépenses d'investissement s'élève à 1 304 481,66 €.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

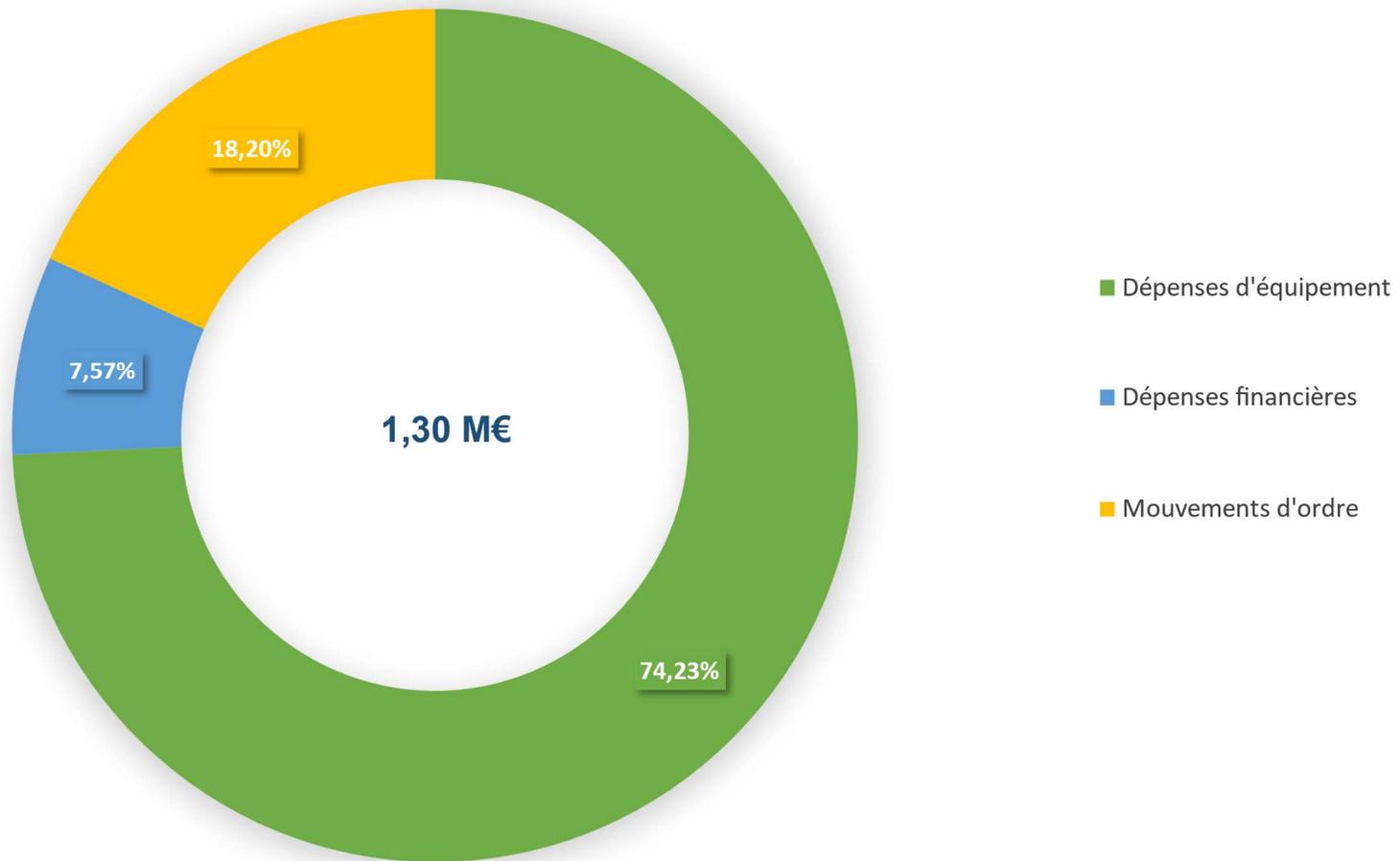
2024

| | |
|---|--------------------|
| Mission MOE travaux éclairage restaurant municipal/gaz salle du Tournebride/frais insertion marché éclairage public | 6 334,29 € |
| Droits utilisation applications informatiques services administratifs | 8 197,20 € |
| Total immobilisations incorporelles hors opérations | 14 531,49 € |
| Achat 1 arbre rue A. Ghestem | 73,92 € |
| Travaux amélioration qualité environnementale terrain football synthétique | 110 311,02 € |
| Travaux remplacement partiel membrane toiture école Gutenberg | 19 085,94 € |
| Pose nouveau carrelage escalier entrée mairie | 7 916,83 € |
| Acquisition matériel de voirie | 861,02 € |
| Travaux amélioration qualité de vie quartier des fleurs (transfert MO à la MEL) | 32 584,00 € |
| Travaux modernisation éclairage public | 47 325,16 € |
| Acquisition illuminations festives | 4 090,82 € |
| Acquisition 1 défibrillateur pour mairie | 1 103,28 € |
| Acquisition 1 tondeuse autoportée pour services techniques | 52 068,00 € |
| Acquisition matériel et outillage pour services techniques | 4 138,26 € |
| Remplacement blocs de secours école Gutenberg | 956,35 € |
| Installation système téléalarme élévateur Espace culturel G. Fauquenoy | 1 512,87 € |
| Remplacement 2 caméras de vidéoprotection | 3 347,35 € |

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

| | 2024 |
|--|-----------------------|
| Acquisition 2 tableaux interactif pour école Gutenberg (remplacement matériel vétuste) | 8 286,00 € |
| Acquisition 2 armoires de rangement pour service périscolaire | 930,36 € |
| Acquisition chaises maternelles pour restaurant municipal | 1 531,20 € |
| Acquisition mobilier pour organisation élections | 235,58 € |
| Acquisition mobilier pour école Gutenberg | 3 711,43 € |
| Acquisition système audio et micros sans fil pour pupitre conférence mairie | 4 035,20 € |
| Acquisition 4 tonnelles pour manifestations | 7 087,20 € |
| Acquisition matériel de cuisson pour cuisine salle du Tournebride (remplacement) | 3 179,64 € |
| Acquisition 1 autolaveuse pour salle d'honneur mairie | 1 691,57 € |
| Acquisition 1 aspirateur pour restaurant municipal | 289,55 € |
| Acquisition 2 chariots de ménage pour école Gutenberg | 412,73 € |
| Acquisition 1 coffret mural pour défibrillateur mairie (remplacement suite vandalisme) | 825,72 € |
| Acquisition 1 abri de jardin pour école Gutenberg | 649,00 € |
| Total immobilisations corporelles hors opérations | 318 240,00 € |
| Mission MOE travaux électricité salle du Tournebride (op. 116) | 1 080,00 € |
| Missions AMO/MOE/CSPS/CT travaux salle de sport/chaufferie (op. 114) | 95 430,21 € |
| Travaux salle de sport/chaufferie (op. 114) | 522 251,27 € |
| Etude faisabilité dojo/garderie (op. 120) | 7 200,00 € |
| Etude faisabilité réhabilitation salle de tennis (op. 121) | 9 600,00 € |
| Total opérations d'équipement | 635 561,48 € |
| Total dépenses d'équipement | 968 332,97 € |
| Remboursement emprunts en capital | 98 790,17 € |
| Total dépenses financières | 98 790,17 € |
| Total des dépenses réelles | 1 067 123,14 € |
| Dépenses d'ordre | 237 358,52 € |
| Total dépenses d'ordre | 237 358,52 € |
| Total des dépenses d'investissement | 1 304 481,66 € |

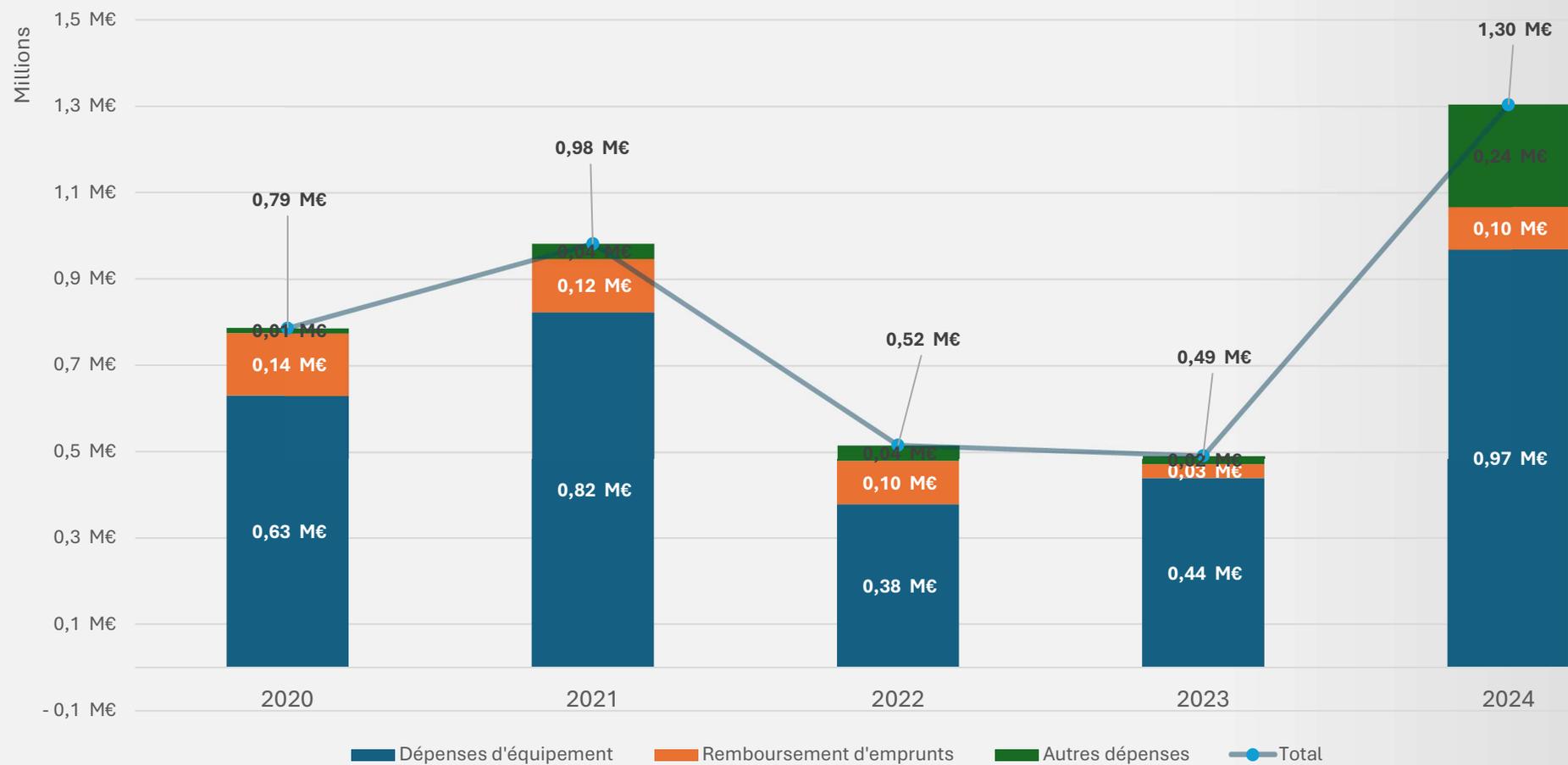
Dépenses d'Investissement



Répartition des dépenses d'investissement 2024



Dépenses d'investissement 2020-2024



Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement proviennent des subventions d'investissement, notamment pour la rénovation de la salle de sport et de la chaufferie des bâtiments communaux.

Pour ce projet, deux partenaires institutionnels majeurs ont retenu notre projet pour apporter leur aide financière :

- Le Département du Nord, au titre de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs : 300 000 € de subvention de base + 45 000 € de bonification « nord durable ».
- La MEL, au titre de :
 - Fonds de concours transition énergétique et bas carbone : 111 882,31 €.
 - Contrat de chaleur renouvelable : 123 480 €

La MEL devrait apporter une aide supplémentaire au titre du fonds de concours « sport » mais le montant n'a pas encore été notifié officiellement.

Enfin, pour ce projet, la municipalité a sollicité l'Etat par la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et le Fonds Vert. Les demandes n'ont pas été retenues pour 2024 et seront réétudiées en 2025.

Les recettes d'investissement proviennent également de :

- un emprunt souscrit en fin d'année 2023, les fonds ont été débloqués début 2024.
- le Fonds de Compensation de la Taxe à la Valeur Ajoutée (FCTVA) qui a pour objectif de compenser en partie, sur certaines dépenses d'investissement, la TVA réglée par les collectivités locales. Il s'agit du retour du FCTVA sur les dépenses d'investissement éligibles réalisées en 2023.
- la taxe d'aménagement reversée par la MEL au titre des permis de construire entre novembre 2023 et octobre 2024.
- L'excédent de fonctionnement capitalisé qui correspond à l'excédent de fonctionnement constaté fin 2023 . L'excédent de fonctionnement cumulé 2023 était de 709 493,10 €. Etant supérieur au besoin de financement de la section d'investissement pour 2024, le conseil municipal avait décidé d'affecter 309 493,10 en section de fonctionnement et 400 000,00 € en section d'investissement.
- Recettes d'ordre liées à des opérations patrimoniales (écritures d'intégration de frais d'études ou d'insertion suivis de réalisation), l'étalement des charges d'assurance dommages-ouvrage liées aux travaux de rénovation de la toiture et des charpentes de l'église Saint-Chrysole et aux écritures de sortie de l'inventaire d'une tondeuse autoportée suite à l'achat d'un nouveau matériel (reprise de l'ancienne tondeuse par le vendeur du nouveau matériel).

Le montant total des recettes d'investissement s'élève à 3 053 210,08 €.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

| | 2024 |
|--|-----------------------|
| Subventions d'équipement | 154 546,65 € |
| Emprunts et dettes assimilées | 2 200 000,00 € |
| FCTVA | 46 720,23 € |
| Taxe d'aménagement | 5 254,89 € |
| Excédents de fonctionnement capitalisés | 400 000,00 € |
| Total des recettes réelles d'investissement | 2 806 521,77 € |
| Recettes d'ordre | 246 688,31 € |
| Total des recettes d'ordre d'investissement | 246 688,31 € |
| Total des recettes d'investissement | 3 053 210,08 € |

L'encours de la dette

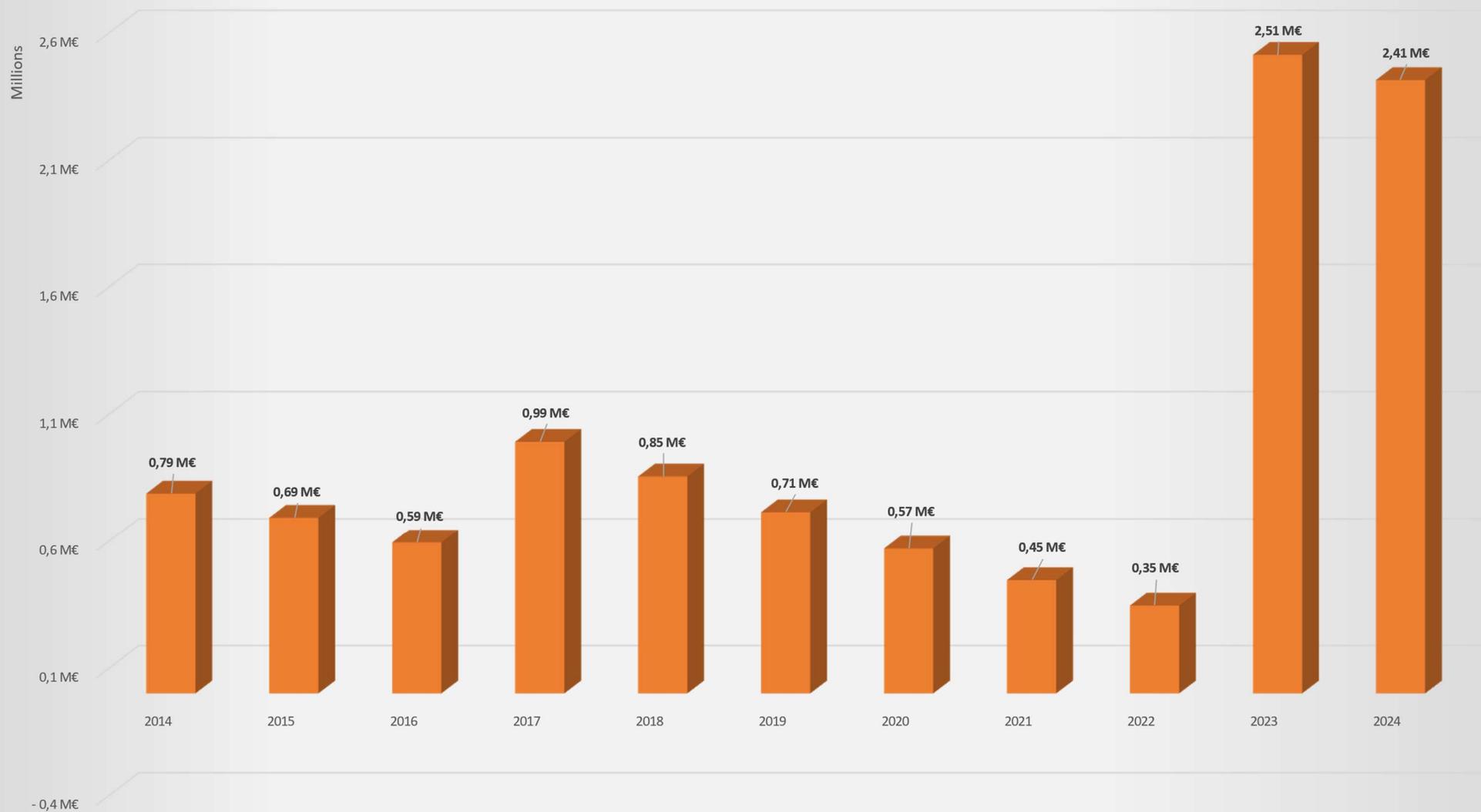
ETAT DE LA DETTE

Dette au 31 décembre 2024 : 2 414 129,94 €

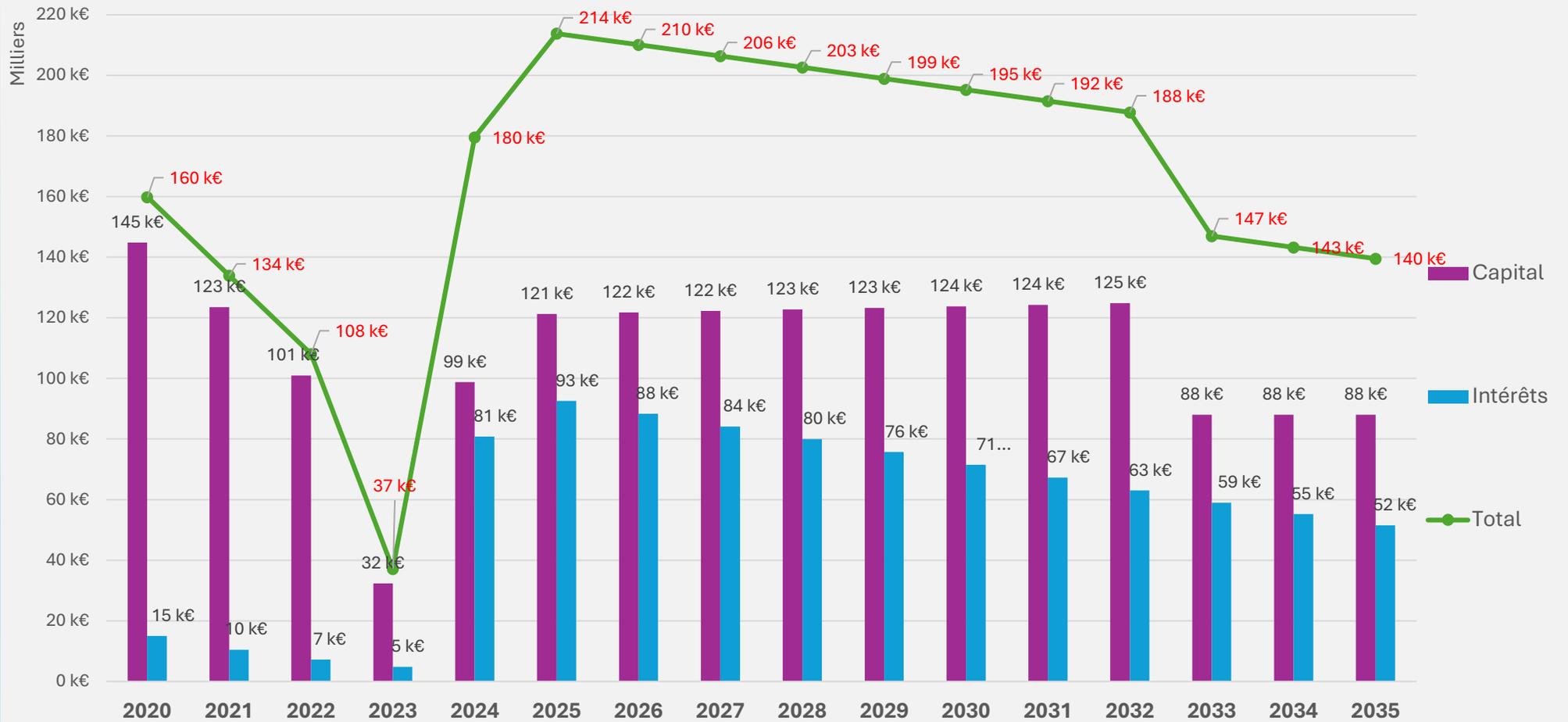
2 emprunts

- 1 emprunt contracté le 25/09/2017 – Dette initiale : 500 000,00 € - Dernière échéance en octobre 2032 –
Crédit Agricole
Financement des travaux de la mairie
- 1 emprunt contracté le 13/10/2023 dont le remboursement a débuté le 1^{er} mai 2024
Dette initiale : 2 200 000,00 € - Dernière échéance en février 2049
La Banque Postale
Financement des travaux de la salle de sport/chaufferie bâtiments communaux

Evolution de la dette en capital au 31 décembre



Annuité de la dette 2020-2035



Synthèse de l'exercice 2024

RESULTAT DE L'EXERCICE 2024

| | Investissement | Fonctionnement | Total cumulé |
|--|------------------------|---------------------|------------------------|
| Recettes | 3 053 210,08 € | 2 278 511,97 € | 5 331 722,05 € |
| Dépenses | 1 304 481,66 € | 1 903 021,35 € | 3 207 503,01 € |
| Solde des réalisations de l'exercice (+/-) | 1 748 728,42 € | 375 490,62 € | 2 124 219,04 € |
| Résultats antérieurs reportés (+/-) | 1 180 458,89 € | 309 493,10 € | 1 489 951,99 € |
| Solde d'investissement et résultat de clôture de fonctionnement | 2 929 187,31 € | 684 983,72 € | 3 614 171,03 € |
| Restes à réaliser en recettes | 330 855,00 € | | 330 855,00 € |
| Restes à réaliser en dépenses | 2 054 526,00 € | | 2 054 526,00 € |
| Solde des restes à réaliser (+/-) | -1 723 671,00 € | | -1 723 671,00 € |
| Résultat cumulé - Excédent (+) / Déficit (-) | 1 205 516,31 € | 684 983,72 € | 1 890 500,03 € |

L'affectation du résultat de fonctionnement 2024

L'affectation intervient après constatation des résultats, c'est-à-dire après le vote du Compte Financier Unique. Seul le résultat excédentaire de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération.

Le solde d'exécution de la section d'investissement du Compte Financier Unique est purement et simplement reporté, quel qu'il soit, en section d'investissement, et ne nécessite pas de délibération.

Plusieurs éléments doivent être pris en compte :

- le résultat de la section de fonctionnement : il est constitué de la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement de l'année N, à laquelle s'ajoute, s'il y a lieu, le solde de l'année précédente (déficit ou excédent reporté).
- Le résultat d'exécution de la section d'investissement : il est constitué de la différence entre les recettes et les dépenses d'investissement de l'année N, à laquelle s'ajoute l'excédent ou le déficit de l'année précédente.
- les restes à réaliser (RAR) : ce sont des dépenses non mandatées au 31 décembre mais qui ont été engagées, ou des recettes certaines qui n'ont pas donné lieu à une émission de titres de recettes.

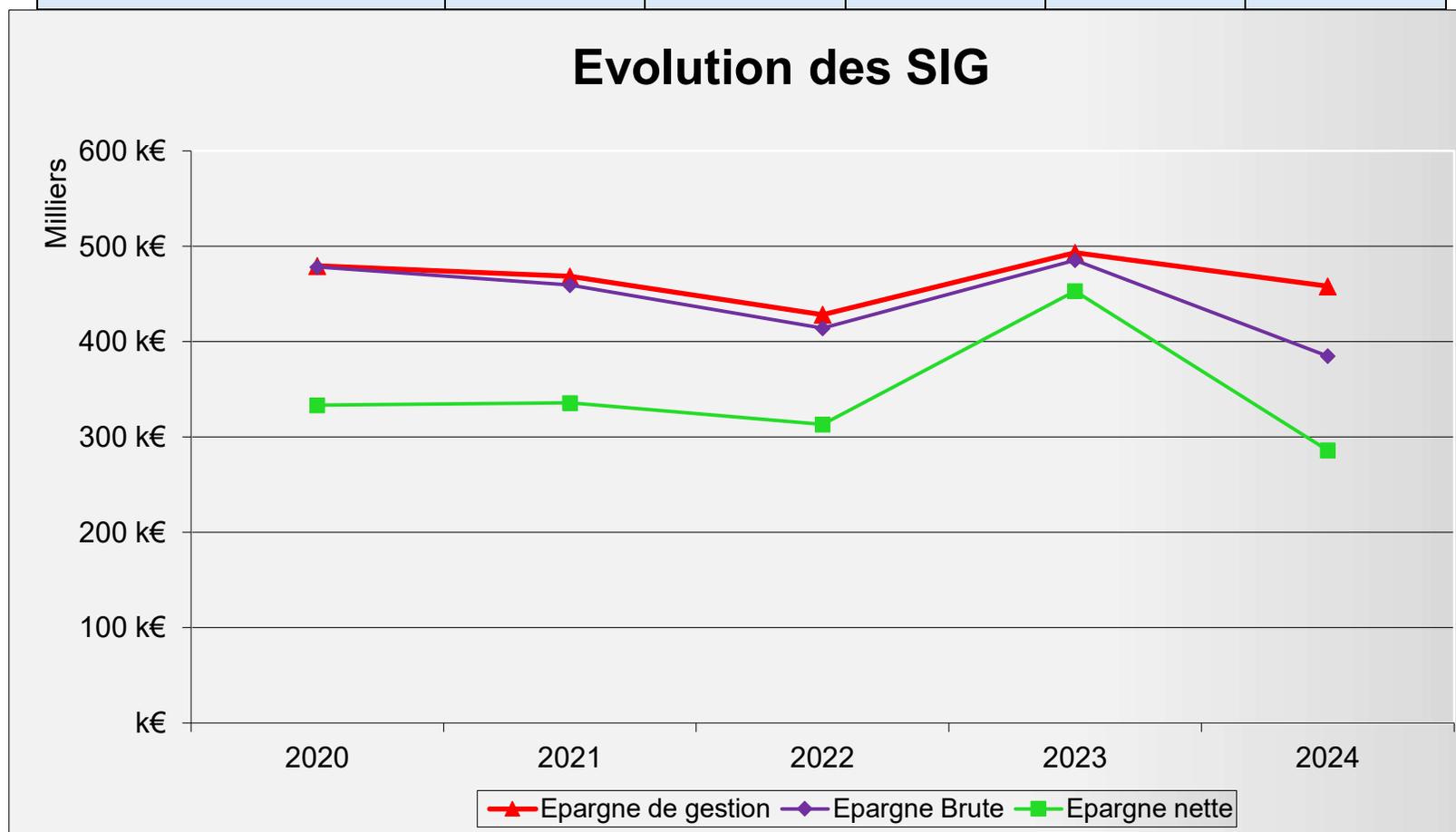
Si la section de fonctionnement est positive, le résultat de celle-ci devra couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement. Le reliquat éventuel pourra être affecté librement en tout ou partie à la section de fonctionnement (R002) et/ou en investissement par une affectation en recette au compte 1068 (réserve).

Pour 2024, La section de fonctionnement étant positive, la section d'investissement l'étant également, le conseil municipal a décidé le 3 avril 2025 d'affecter le résultat de fonctionnement au budget 2025 comme suit :

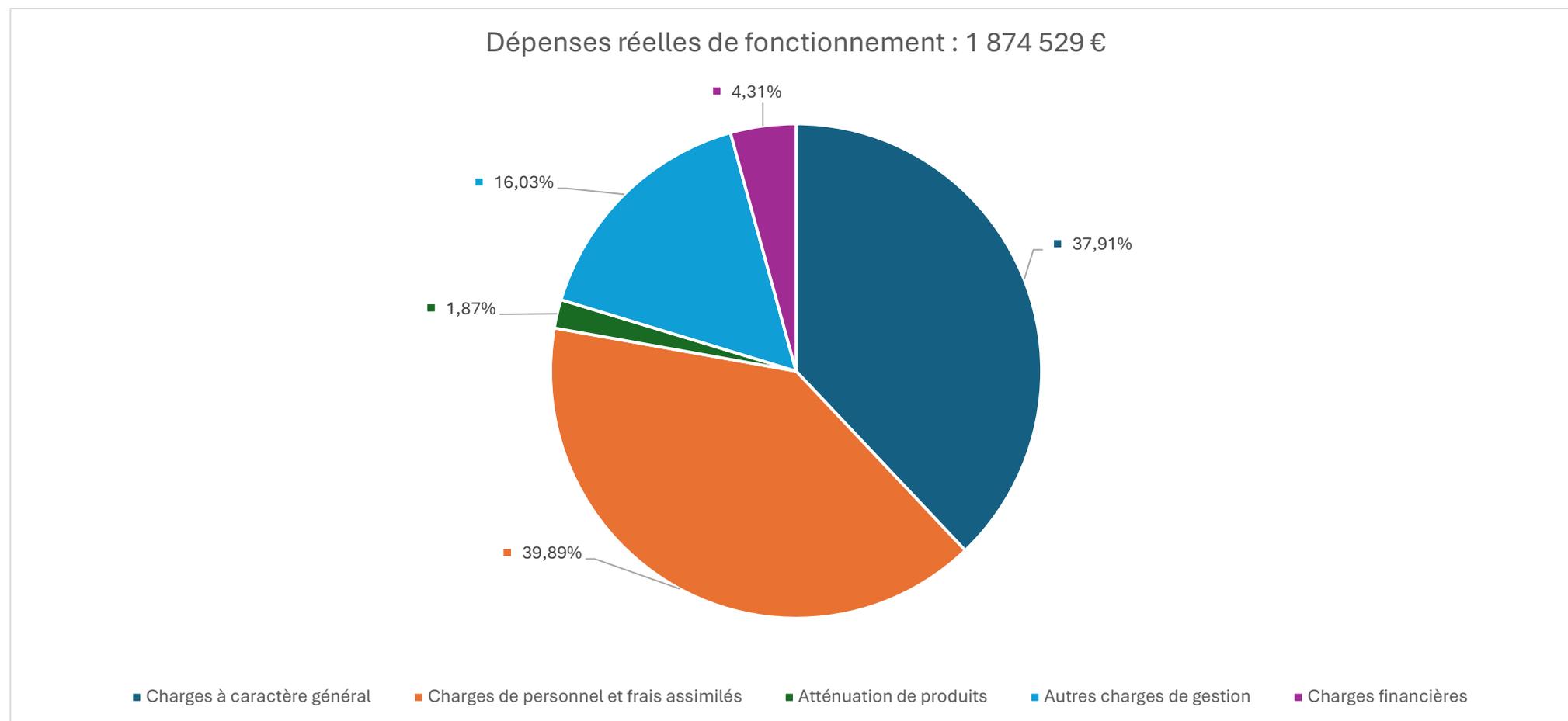
- R002 recette de fonctionnement : 314 983,72 €
- R1068 recette d'investissement : 370 000,00 €

Les soldes intermédiaires de gestion

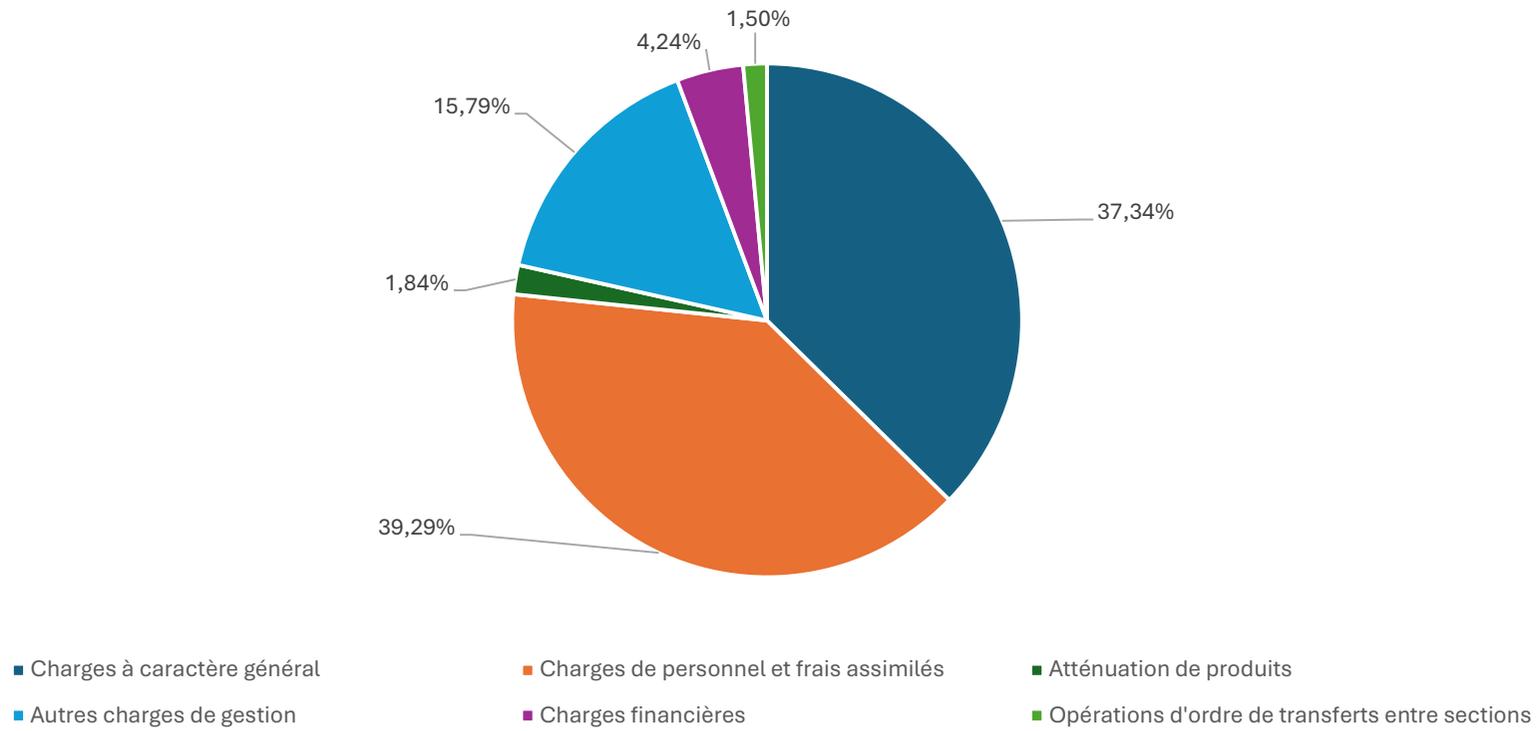
| SIG | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|--------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Epargne de gestion | 479 462,50 € | 468 471,37 € | 428 248,66 € | 493 213,01 € | 458 020,81 € |
| Epargne Brute | 478 186,34 € | 459 290,69 € | 414 123,12 € | 485 411,07 € | 384 820,41 € |
| Epargne nette | 333 362,66 € | 335 814,10 € | 313 207,55 € | 453 092,07 € | 286 030,24 € |



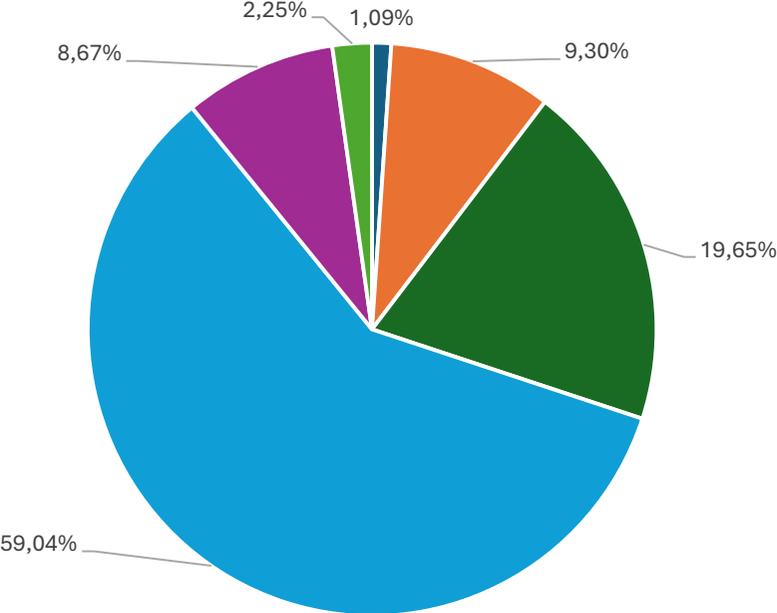
Les données synthétiques



Dépenses totales de fonctionnement : 1 903 021 €

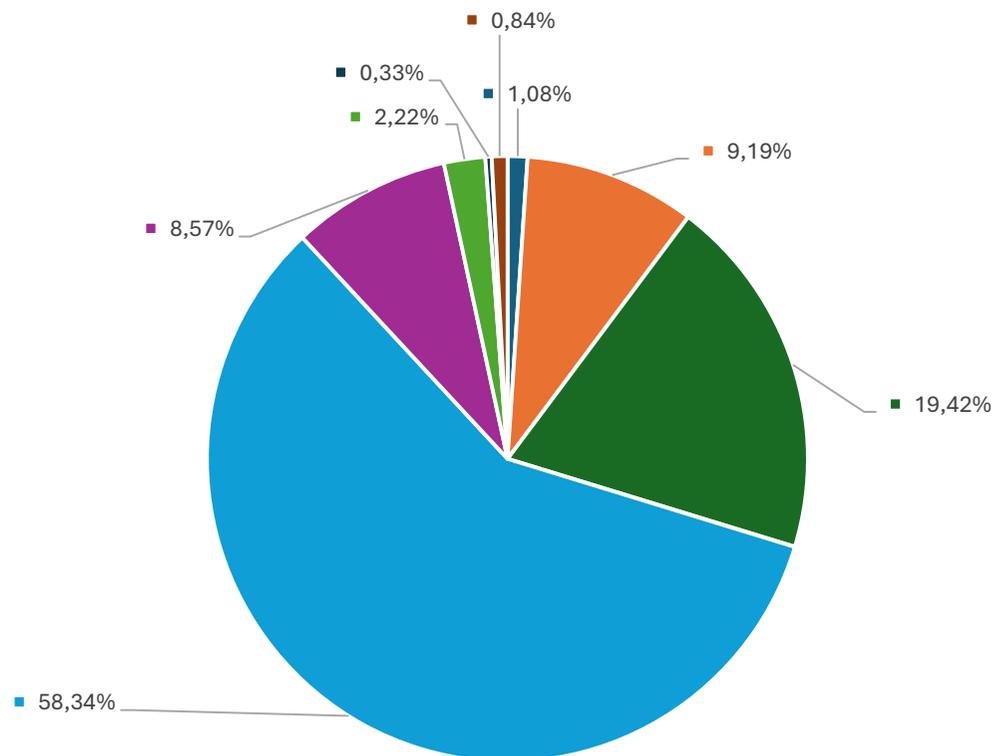


Recettes réelles de fonctionnement : 2 251 778 €



■ Atténuation de charges ■ Produits des services, domaine, ventes diverses ■ Impôts et taxes ■ Fiscalité locale ■ Dotations et participations ■ Autres produits de gestion

Recettes totales de fonctionnement : 2 278 512 €



■ Atténuation de charges

■ Impôts et taxes

■ Dotations et participations

■ Produits spécifiques & reprises sur amortissement, dépréciations

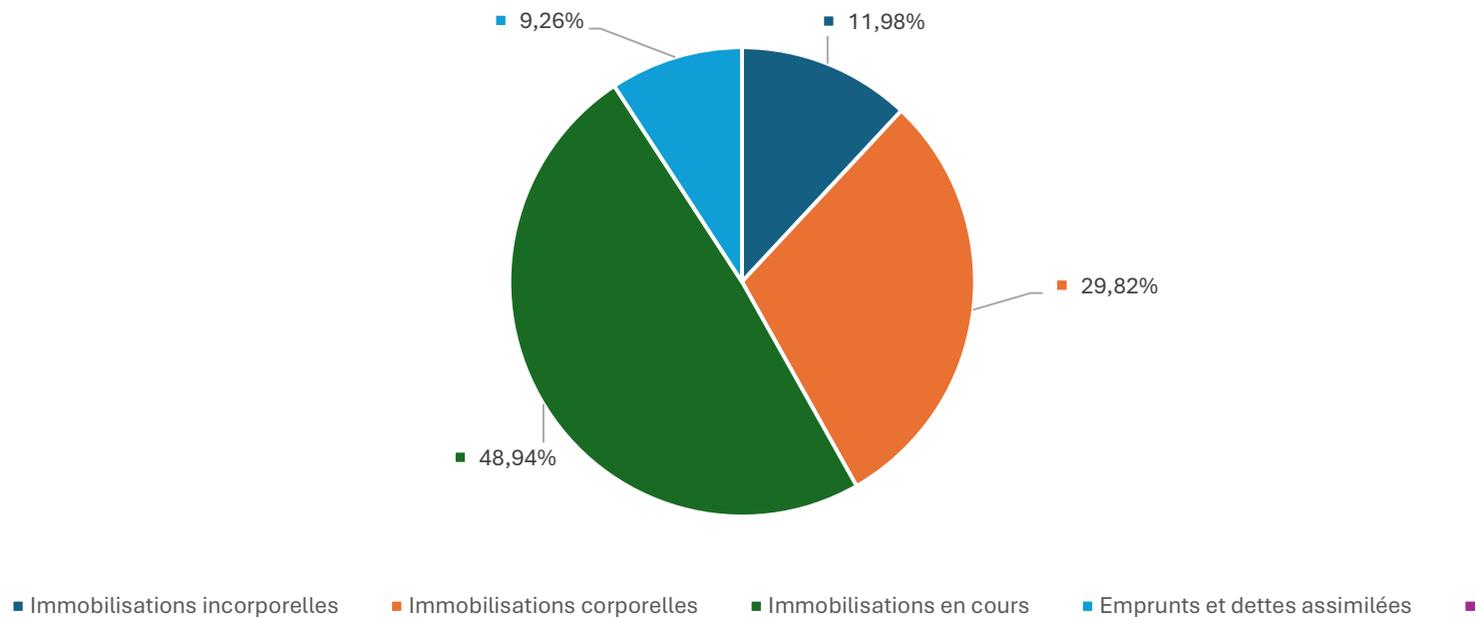
■ Produits des services, domaine, ventes diverses

■ Fiscalité locale

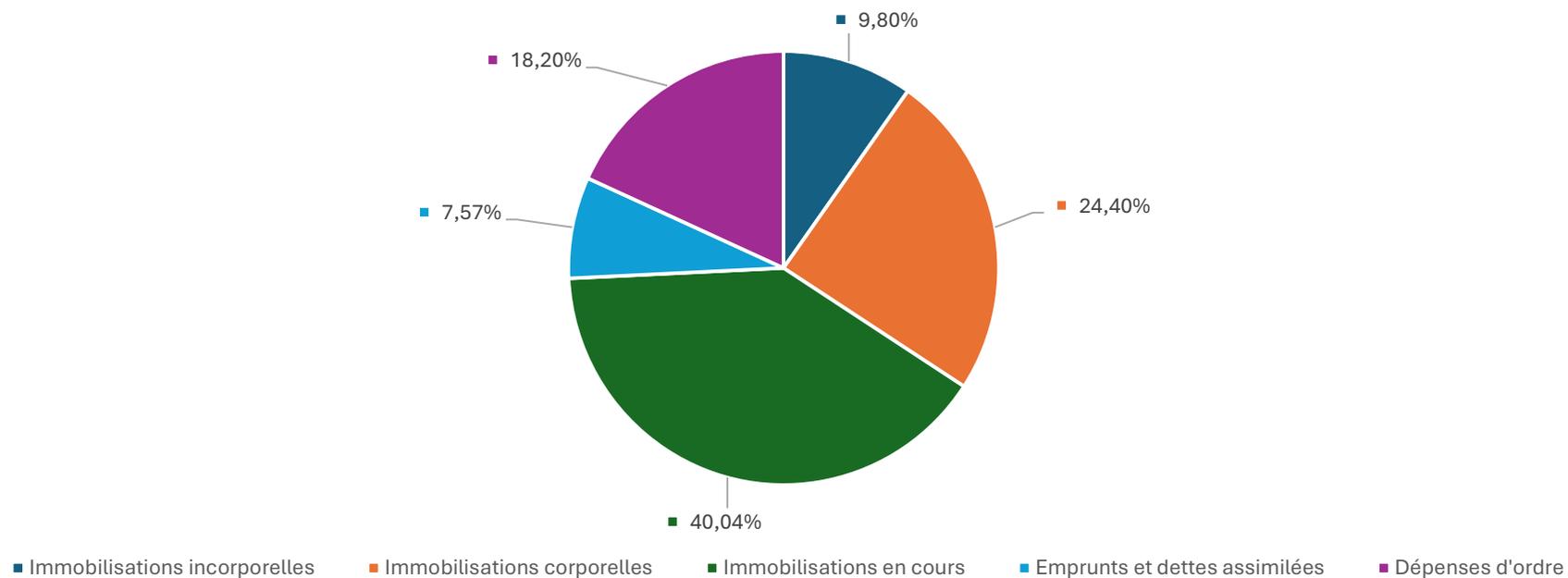
■ Autres produits de gestion

■ Opérations d'ordre de transferts entre sections

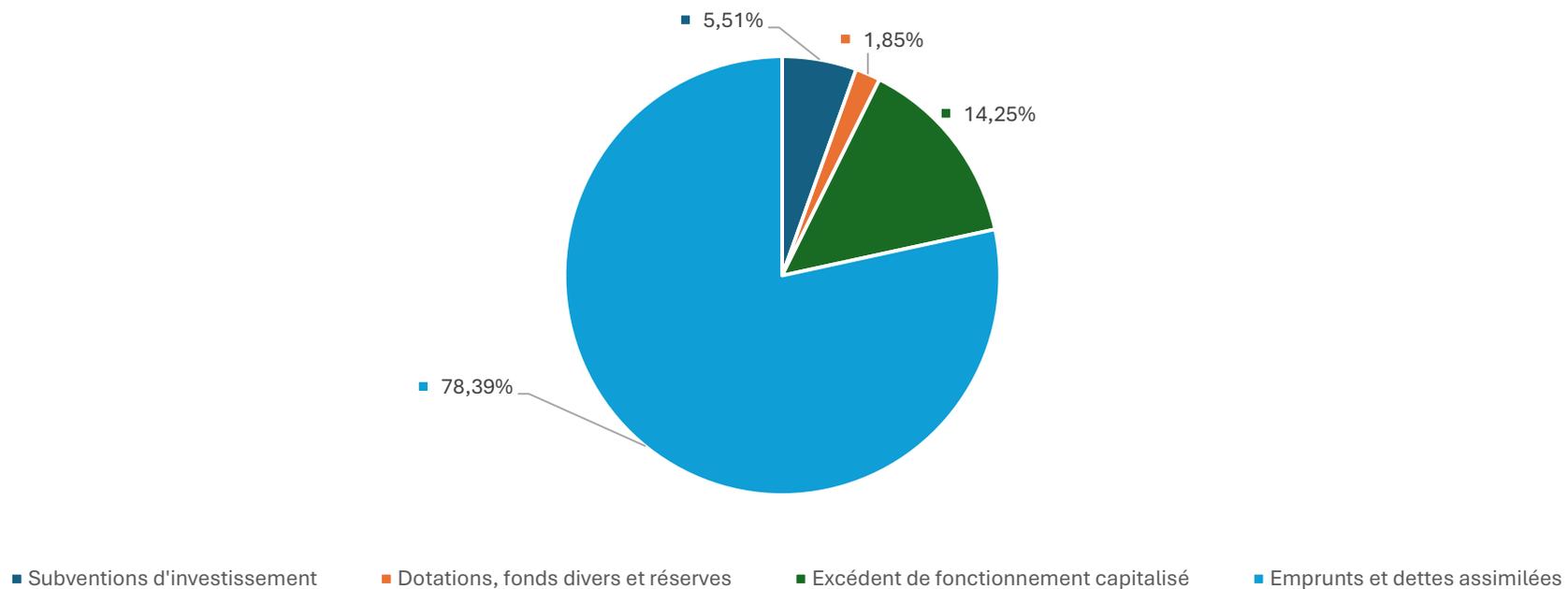
Dépenses réelles d'investissement : 1 067 123 €



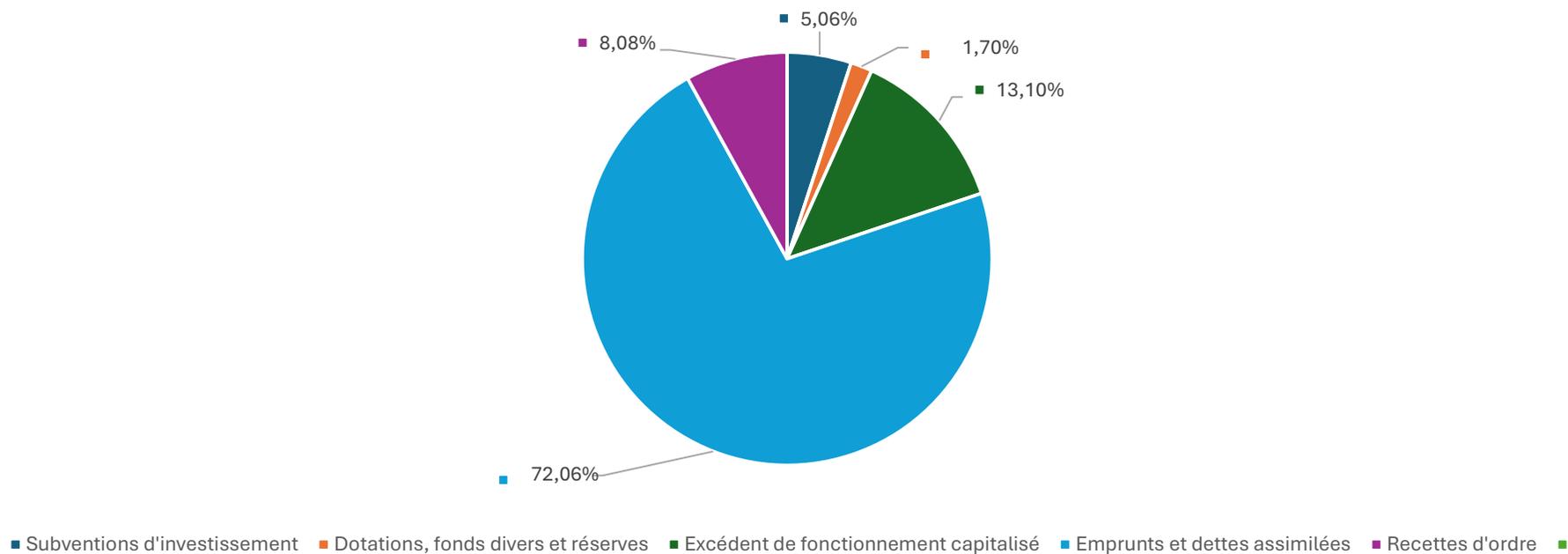
Dépenses totales d'investissement : 1 304 482 €



Recettes réelles d'investissement : 2 806 522 €



Recettes totales d'investissement : 3 053 210 €



Les ratios

| | |
|---|----------|
| Dépenses réelles de fonctionnement/population | 686,14 |
| Produits des impositions directes/population | 486,60 |
| Recettes réelles de fonctionnement/population | 826,99 |
| Dépenses d'équipement brut/population | 354,44 |
| En cours de dette/population | 883,65 |
| DGF/population | 51,46 |
| Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement | 39,89 % |
| Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement | 87,34 % |
| Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement | 42,86 % |
| En cours de la dette/recettes réelles de fonctionnement | 106,85 % |

Conclusion

L'exercice 2024 s'est déroulé, comme les années précédentes, dans un contexte incertain tant au plan national qu'international. Cependant, une prévision budgétaire prudente eu égard à ce contexte et la poursuite d'une politique de gestion rigoureuse des dépenses et des recettes a permis de réaliser une exécution correspondant aux objectifs de la collectivité tout en garantissant la solvabilité de la commune de Verlinghem et en poursuivant les projets en matière de rénovation et de modernisation du patrimoine.

La situation financière, malgré une hausse des dépenses des gestion, reste saine. La CAF nette est plus faible en 2024, cela s'explique par la souscription de l'emprunt de 2,2 M€ nécessaire à la poursuite des investissements de la commune.